

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Vendredi 19 novembre 2010**

Date de la convocation 15 novembre 2010

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 15 novembre 2010, le Conseil Municipal, conformément à la loi délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

-

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, PIALAT, FREVILLE, Mmes BOURRINET, LABUSSIÈRE, SAINT-LOUPT, DUVAL.

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUE, HITIER, GEFRE, LINTHOUT, BARDY, Mmes GAILLOT, EVEILLE, DUCLOUT

-

Pouvoir : M. MOTY B. à M. MOTY J., MME DUCLOUT à M. GUENON

-

VENTE DE FOIN

- Décision de vendre à Monsieur PAJOT Jean-Louis une coupe de foin de « la Prée » pour un montant de 891.00 €.

-

PERSONNEL

- Suite à la demande de Mlle CONDEMIN Fabienne, adjoint administratif de 2^{ème} classe, décision d'accepter sa demande de diminution du temps de travail à 80 % soit 28 heures par semaine pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Prise d'effet au 1^{er} décembre 2010.

COMPTABILITE

- Budget commune :
 - Décision de transférer 1310 € du compte 2138 op 281 au compte 2313 op 249 pour régulariser une facture de l'APAVE dans le cadre de l'opération « complexe TATI ».
 - Décision de transférer 3600 € du compte 63512 au compte 2188 op 166 pour l'acquisition d'une chaudière pour le bâtiment de Centre Socio culturel.
 - Décision de transférer 5000 € du compte 63512 au compte 2135 op 166 pour la mise aux normes de l'installation électrique du PIJ.
 - Décision de rembourser à Jocelyne EZARD la somme de 21.62 € pour le règlement d'un repas à l'intervenant de l'animation « Au fil du compte ».

ASSAINISSEMENT

- Décision de ne pas appliquer de pénalité de retard à l'entreprise ERCTP pour le lot 1 de l'opération « réhabilitation du réseau rue et berges de Tude »
- Décision d'augmenter la surtaxe communale d'assainissement pour l'année 2011, comme suit :

Partie fixe par branchement en service (Abonnement) :	32.46 €
Coût au m ³	01.34 €
1 abstention	

CHARGE LOCATIVE DE CHAUFFAGE AU BOIS

- Décision de facturer à chacun des locataires des immeubles communaux, bénéficiant du chauffage au bois les charges locatives qui en découlent, au prix de 0.0591 € par Kwh.

GENS DU VOYAGE

Accord pour que le Maire signe une autorisation précaire de stationnement avec les gens du voyage qui occupent des parkings publics. Cette autorisation sera subordonnée au paiement par les gens du voyage de :

- 10 € par caravane et par semaine pour l'occupation du domaine public
- 10 € par caravane et par semaine lorsque l'électricité sera fournie
- 10 € par caravane et par semaine lorsque l'eau potable sera fournie.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2009.

ANCIEN DOJO

- Suite à l'ouverture du complexe TATI l'ancien local du DOJO est libre. Plusieurs associations ont fait des propositions

pour l'aménager et l'utiliser. M. le Maire propose de transformer ce local de manière à ce que sa future affectation puisse correspondre aux besoins d'un plus grand nombre et de mener une réflexion en ce sens. Accord.

TRAVAUX

- Point financier de la restauration de l'église Ste-Marie tranche 1.
Dépenses : 65800.64 € HT/ Recette 63 710.51 € HT soit une participation de la commune de 2 090.13 € + TVA.
- L'association pour la sauvegarde de l'église Ste-Marie propose pour la réalisation de la seconde tranche de travaux en cours d'étude d'accueillir un « chantier jeunes » sous la responsabilité de l'Association solidarités Jeunesses Poitou-Charentes, association populaire agréée par le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des sports. Accord de principe du conseil municipal.
- La Chapelle a été acquise par la commune en février 2010. Cet édifice est fermé au public pour des raisons de sécurité. Une association « Les amis de la chapelle » œuvre à sa réouverture et propose de faire réaliser en priorité des travaux de maçonnerie intérieur à savoir : décrépiage des murs intérieurs et réfection des enduits. Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 50 000 € HT. Ces travaux pourraient être inscrits au budget 2011 et bénéficier d'aides financières à hauteur de 80 % du montant global. La commune soutiendrait ce projet à hauteur de 20 % soit 10 000 € HT. 1 Abstention.

SUBVENTION

- Par délibération en date du 15 mars 2010 il a été voté une subvention de 100 € à l'association « quator z accordes » (Mme Shaw). Mais l'association a changé de dénomination et s'appelle à présent « Association internationale de musique en Charente ». Décision d'allouer la subvention auprès de cette dernière.
- Décision d'allouer la somme de 100 € au comité d'animation culturelle de Barbezieux qui organise un concert à l'église St-Martial le 21 novembre.

DPU

- Pas d'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

- Possibilité d'installer une carte fax sur le photocopieur de la Mairie et ainsi de supprimer le fax qui coûte cher en consommables. Coût 62.61 € HT/Trimestre en passant par un avenant au contrat du photocopieur.

Le Maire
Jean-Claude MAURY